



## **Groupe de travail du CNIS « indicateurs sociaux départementaux »**

(version du 21 novembre 2008)

**Président : Joël Guist'hau** - Directeur adjoint de la solidarité au conseil général de Loire-Atlantique

### **Rapporteurs :**

- **Philippe Gauthier** - délégué à la vie sociale au Conseil général de la Loire ;
- **Michèle Mansuy** - chargée de mission auprès de la sous-directrice chargée de l'observation de la solidarité à la Drees.

### **1 - Le mandat du groupe de travail**

#### **Contexte**

*« Les conseils généraux sont chefs de file de nombreuses politiques sociales. Ils cherchent à mieux appréhender les besoins afin de construire des réponses pertinentes dans un contexte budgétaire souvent très contraint. L'observation et l'évaluation prennent donc une place centrale dans la conduite de leur activité. Symétriquement l'État,... mais aussi plus généralement tous les acteurs de la société civile ont besoin d'une information adaptée sur la mise en œuvre et l'impact des politiques publiques et le suivi des objectifs fixés par la loi. Au total, c'est à la définition d'un système partagé entre les échelons centraux et départementaux qu'il convient de s'atteler »* soulignait Jean-Pierre Dupont, vice-Président du Cnis, dans sa lettre d'invitation à la rencontre organisée par le Cnis, l'ADF et le Conseil Général de Loire-Atlantique, « Quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? », tenue à Nantes le 23 janvier 2008.

#### **Objectif**

Un premier pas dans cette voie consiste à **définir un ensemble d'indicateurs départementaux de l'action sociale**, entendue de façon large : besoins des populations et modes de prise en charge. **Ces indicateurs doivent répondre aux besoins de chacun des acteurs**. C'est l'objectif du groupe de travail Cnis « Indicateurs sociaux départementaux ».

Le groupe sélectionnera les informations souhaitables pour éclairer les politiques suivies et il élaborera un ensemble limité d'indicateurs pertinents et priorités, sur chacun des **quatre principaux domaines de l'action sociale départementale** :

- personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance ;
- enfance et jeunesse en danger ;
- minima sociaux et insertion ;
- personnes handicapées.

Pour chaque domaine, les axes suivants seront considérés :

- les **populations concernées** (éléments démographiques, revenus, emploi, système éducatif, conditions de logement, etc.). Les indicateurs retenus doivent permettre d'apprécier les éléments de contexte dans chaque département et les besoins des populations ;
- leur **prise en charge par les politiques publiques** (offre de dispositifs, prestations). Les indicateurs retenus doivent retracer les différents modes de prise en charge, pour l'ensemble des opérateurs d'une politique (conseils généraux, caisses de sécurité sociale, État, autres opérateurs), de façon à permettre une connaissance globale de l'action publique dans chaque domaine concerné.

Ces indicateurs seront mis à disposition des décideurs et de l'ensemble de la population, sous la responsabilité de la statistique publique et dans le cadre de ses missions. Le groupe de travail fera donc des propositions sur les modalités de production et de diffusion dans le cadre de la statistique publique de ces indicateurs, afin d'en permettre l'accès de manière la fois commode et pérenne.

### **Limites**

Ce travail permettra de sélectionner, pour les quatre domaines, les indicateurs jugés les plus pertinents, en distinguant ceux qui sont accessibles à partir des sources disponibles de ceux qui correspondent à des lacunes du système d'information actuel mais sur lesquels il conviendrait de développer les systèmes d'information.

Au cours de ce travail, la question de la mise en cohérence des demandes des différents acteurs, nationaux et départementaux, sera abordée, ainsi que celle de la qualité des informations produites.

Les indicateurs produits ne se limiteront pas à l'examen séparé de chacun des quatre domaines d'action publique évoqués ci-dessus, mais seront articulés entre eux. Dans cet esprit, le groupe élaborera des indicateurs transversaux aux quatre domaines, notamment sur la base des données en population générale (recensement, etc.).

Par ailleurs, ces indicateurs, de nature plutôt structurelle (à périodicité annuelle), ne doivent pas se substituer à des informations de nature plus conjoncturelle (suivi rapproché des politiques), même si ces deux préoccupations peuvent sur certains points être articulées autour d'indicateurs voisins.

### **Déclinaison géographique**

L'objectif du groupe de travail se limite à la définition d'indicateurs de niveau départemental. Toutefois, les différents acteurs et les populations vivant dans ces territoires doivent disposer d'éléments rendant compte de la diversité des situations à l'intérieur du territoire départemental, pour apprécier les besoins et évaluer l'impact des politiques publiques.

Le cadre défini par les indicateurs départementaux sélectionnés pourrait aussi être utilisé par les départements qui le souhaitent comme un appui à leurs démarches d'évaluation à un niveau territorial plus fin.

C'est pourquoi le groupe sera attentif à la déclinaison possible des indicateurs les plus importants à un niveau infra départemental approprié.

Dans sa démarche de travail, le groupe tiendra notamment compte, au cours de sa réflexion, des travaux de définition d'indicateurs sociaux déjà engagés au niveau européen et national, et veillera à être cohérent, lorsque c'est possible, avec les démarches définies dans ce cadre.

## **2 - La composition du groupe de travail**

Le groupe de travail devra rassembler :

- des représentants de l'ADF, des départements ;
- des représentants de la statistique publique (DREES, INSEE au niveau national et régional, DGCL) ;
- des représentants des organismes gérant des systèmes d'information : CNAF, CNSA, ONED, MSA, ainsi qu'un représentant de l'ODAS.

### **3 - Le déroulement des travaux**

La première réunion (décembre 2008) sera consacrée à la présentation du mandat, à l'organisation du travail du groupe, à un état des lieux des besoins, attentes et expériences des départements, enfin à un état des lieux des indicateurs existants.

Le groupe se réunira ensuite à un rythme mensuel et présentera un rapport d'étape à la commission « territoires » du Cnis en juin 2009, puis un rapport final en novembre 2009. Pour le bon fonctionnement du groupe, il est nécessaire que les participants se rendent disponibles pour l'ensemble des séances, quel qu'en soit le thème.

Par ailleurs, le groupe procédera à des auditions d'acteurs extérieurs afin de nourrir sa réflexion. Par exemple : Mmes Branchu, Buguet, Fouquet, auteurs d'un rapport de l'IGAS portant sur les outils et systèmes d'information pour les politiques sociales décentralisées ; la DARES, la DEPP, le SESP, le service statistique de la Justice pour la construction d'indicateurs portant sur l'emploi, la formation initiale, le logement ou la justice.